

de notre grand pays. A l'occasion de son anniversaire de naissance, ses propres paroles sont appropriées:

Le bilan de la santé et du bien-être du Canada est encourageant. Il est certes beaucoup plus brillant qu'il y a plusieurs années. Notre passif est encore assez lourd mais, dans l'ensemble, nous nous acheminons vers un régime social plus juste pour tous les Canadiens. Notre but doit être de nous orienter de plus en plus dans ce sens.

Merci, monsieur le président.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, je veux profiter de l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour parler d'un sujet qui me tient bien à cœur, celui de l'amélioration du sort de l'épileptique, tant au point de vue traitement médical et des recherches que de la situation particulière de cette maladie dans la vie de tous les jours.

De toutes les maladies qui affectent l'humanité, aucune n'a été plus mal comprise que l'épilepsie. De fait, elle est entourée de préjugés, même si la médecine offre aujourd'hui beaucoup d'espoir de guérison, car on sait que les traitements modernes maîtrisent aujourd'hui environ 50 p. 100 de ces cas.

Le but de mes remarques est d'aider à faire cesser, à l'endroit de l'épileptique, des préjugés tenaces et cette incompréhension qui n'est rien d'autre qu'un manquement à la charité. Je ne sais pas si nous avons des statistiques très justes sur le nombre de ces malades, mais de source bien informée, on m'assure que dans la région de Montréal on compte 10,500 épileptiques, qu'il y en aurait 40,000 dans la province de Québec et environ 145,000 au Canada.

Celui qui est affecté de cette maladie doit combattre sur deux fronts: tout d'abord, la maladie elle-même et, deuxièmement, une société dont l'incompréhension favorise tous les complexes chez un tel malade, une société qui ne fournit pas à ce malade l'appui moral et économique qui lui est indispensable afin de lutter efficacement dans des conditions normales.

On dit que l'étymologie du mot épilepsie vient du grec, et signifie «saisissement»; cette maladie existait dans les temps les plus reculés du monde. Ces saisissements ou crises, dont la gravité et la fréquence varient suivant l'individu, seraient causés par une irritation au cerveau, dont la plupart des causes sont encore inconnues. L'épilepsie n'est pas héréditaire en soi, car on dit qu'un épileptique sur 50 peut avoir un enfant atteint de cette maladie. Certains cas exigent une intervention chirurgicale, mais dans la plupart des cas le traitement s'effectue par des médicaments.

[M. Weichel.]

Comme je l'ai dit tantôt, mon intervention, à ce moment-ci, a pour but de susciter, de la part du gouvernement et du public, une plus grande compréhension de leur cas et l'adoption de mesures précises pour leur venir en aide.

Permettez-moi de vous suggérer trois genres de mesures qui sont déjà à notre portée. Premièrement, sur le plan des recherches, nous devons, je soumets, favoriser et activer nos recherches médicales pour trouver les remèdes les plus appropriés à cette maladie. Nous devons nous tenir au courant de tous les progrès médicaux dans le domaine des recherches, que ce soit des études faites dans les pays occidentaux ou derrière le rideau de fer, car je soumets que dans ce domaine il n'est pas question de frontières. Nos fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devraient avoir toutes les facilités pour prendre une part active à tout congrès médical, n'importe où dans le monde, afin d'être à l'affût de toute nouvelle méthode de traitement.

Je verrais d'un très bon œil que le gouvernement fédéral et les provinces établissent un plan conjoint de construction de divers centres de recherches dans les principales villes du pays, où il serait possible d'admettre des milliers de cas d'épileptiques, pour leur donner les soins appropriés et faciliter leur réadaptation à une vie normale, et ce sans dépendre de qui que ce soit.

Comme deuxième mesure, je suggérerais que les jeunes enfants d'épileptiques, d'âge scolaire, fréquentent les écoles régulières.

Ici, je dois dire une chose qui n'est probablement connue d'aucun honorable député de la Chambre. Si dans la province de Québec, un enfant de six, sept ou huit ans est inscrit dans une école, et si les autorités scolaires constatent qu'il souffre d'épilepsie, on le renvoie chez lui. Les épileptiques ne sont pas instruits, alors qu'ils devraient l'être plus que d'autres. Il leur est impossible d'acquérir de l'instruction. Il n'y a vraiment aucune raison pour un tel état de choses. L'expérience a prouvé que la plupart des épileptiques qui ont eu la chance de s'instruire, surtout ceux dont les parents pouvaient leur payer des cours particuliers—c'est la seule façon pour eux de pouvoir s'instruire—ont toujours eu le dessus dans la lutte pour la vie et n'ont jamais été à la charge de l'État.

Si mes remarques ont servi à éveiller la conscience du public sur ce fait extraordinaire que les enfants épileptiques n'ont aucune instruction, qu'ils ne sont pas acceptés dans nos institutions scolaires, je pense que je n'aurai pas perdu mon temps, car j'aurai placé, en fait, devant le public, un problème qui pourra éventuellement être réglé.